



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DÉMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIÉBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Corinne SÉRRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE  
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Philippe BOURGEOIS** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Information du Président sur les décisions prises par délégation**

**- Délégations du Conseil Communautaire au Président**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020,

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 24 septembre 2020,

- **PREND ACTE** des décisions prises par délégation, conformément aux tableaux joints à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 48  
Pouvoirs : 6  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20190924-2020\_24\_09\_01-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILLY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLÉT - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SÉRRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE  
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Délégations du Conseil Communautaire au Président (complément)**

Dans le cadre de l'animation de ses services et de la promotion et le développement du territoire, la Communauté de Communes organise régulièrement des jeux, concours et tirages au sort permettant de faire gagner des lots.

L'organisation de ces jeux ou concours nécessite de fixer un règlement qui, précise les conditions d'obtention des gains, de participation, le nombre et la valeur des lots à gagner.

Pour gagner en souplesse d'organisation, il est proposé au Conseil de déléguer au Président le pouvoir d'adopter et réviser les différents règlements, le pouvoir de désigner les gagnants et d'attribuer des lots à gagner dans la limite d'une valeur de 1 500 € par jeu, concours ou tirage au sort.

Aussi, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT et compte tenu des délégations déjà attribuées au Président par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DELEGUE** les attributions suivantes au Président :

- Prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution, la résiliation, la modification de toute convention conclue sans effet financier direct ou indirect pour la Communauté de Communes ;
- Conclure les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistres correspondantes ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leur modification, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Conclure toute convention de groupements de commandes ainsi que prendre toute décision concernant leurs modifications lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ;
- Décider l'aliénation de gré à gré ou l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers, de signer tout avant contrat et contrat de vente ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice (y compris dépôts de plaintes) ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, à savoir : toute demande ou toute défense relevant d'un domaine de compétence de la Communauté de Communes, engagée dans son intérêt devant toutes les juridictions ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 5 000 € ;
- Signer les demandes d'autorisation d'urbanisme et leurs modificatifs pour les ouvrages dont la Communauté de Communes est Maître d'ouvrage ;
- Prendre toute décision relative à la passation, la signature, et l'exécution de tout protocole transactionnel dont les engagements financiers seraient inférieurs à 5 000 € ;

- Procéder, dans la limite des crédits ouverts chaque année au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au (a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du (c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
  - Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile ;
  - Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
  - Organiser les jeux, concours et tirages au sort : adopter et réviser les différents règlements, désigner les gagnants et attribuer des lots à gagner dans la limite d'une valeur de 1 500 € par jeu, concours ou tirage au sort.
- **DECIDE** que les attributions susvisées déléguées au Président pourront faire l'objet d'une subdélégation aux Vice-Présidents,
  - **ACCEPTE** que les décisions prises en application de la présente délégation au Président soient signées par le Vice-Président ou par le Directeur Général des Services, agissant par délégation de celui-ci,

Etant précisé que, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions du Président fassent l'objet d'une communication à l'organe délibérant.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 49
Pouvoirs : 5
Votants : 54
Pour : 54
Abstention : 0
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020
Reçu en préfecture le 02/10/2020
Affiché le 
ID : 056-200067916-20200924-2020_24_09_02-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER– Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE  
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

### Désignation des administrateurs au Conseil d'Administration de l'Adeb Cosne

L'Agence de Développement Economique du bassin de Cosne, AdebCosne, a été créée le 1er décembre 1990. Son capital est de 336 000 € détenu par la Communauté de Communes pour 52,90 %, la commune de Cosne-Cours sur Loire pour 20,63 % et le solde par des entreprises et des particuliers (26,47%).

Cette SAEM a pour objet la réalisation de « toutes opérations d'aménagement ou de construction, l'exploitation de tous services publics à caractère industriel ou commercial, toutes activités de domiciliation d'entreprises, tous services aux entreprises dont notamment le « télésecrétariat », et toutes activités d'intérêt général pouvant concourir au développement économique, social ou culturel des collectivités territoriales sur le territoire desquelles elle intervient, et d'une manière générale, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet ».

Conformément à l'article 13 des statuts de la société ainsi qu'à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Cœur de Loire dispose de 6 administrateurs.

Les personnes qui assureront la représentation de la Communauté de Communes au sein du conseil d'administration devront respecter, au moment de leur désignation, la limite d'âge prévue par les statuts de l'adebCosne, soit 75 ans. Elles agiront en tant que mandataires de la Communauté de Communes Cœur de Loire et par dérogation à l'article L.225.20 du Code du Commerce, la responsabilité civile qui résulte de l'exercice du mandat incombera à la Communauté de Communes.

Les représentants élus devront, une fois l'an, rédiger un rapport sur les activités de la SAEM qui sera soumis à l'assemblée communautaire.

La désignation des 6 administrateurs s'effectue par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Sont candidats :

- M. Sylvain COINTAT
- M. Yves RAVET
- M. Philippe HOMAGE
- M. Pascal KNOPP
- M. Michel BARRIERE
- M. François DENIZOT

M. Sylvain COINTAT, M. Yves RAVET, M. Philippe HOMAGE, M. Pascal KNOPP, M. Michel BARRIERE et M. François DENIZOT ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme administrateurs au Conseil d'Administration de l'AdebCosne.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 49  
Pouvoirs : 5  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_03-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSÉ Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SÉRRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Philippe BOURGEOIS** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Autorisation donnée à l'un des représentants pour présenter la candidature de la Communauté de Communes à la présidence du Conseil d'Administration de l'Adeb et accepter les fonctions de Président**

Compétente en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes travaille de concert avec l'AdebCosne, pour l'animation économique du territoire.

La Communauté de Communes Cœur de Loire est le principal actionnaire de cette SAEM avec 11 108 actions sur les 21 000 au total.

Le Président propose de confier à l'un des représentants de la Communauté de Communes Cœur de Loire, la présidence du Conseil d'Administration de la SAEM et d'en assurer la fonction (la limite d'âge prévue par les statuts de la SAEM est de 72 ans).

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. Yves RAVET à présenter la candidature de la Communauté de Communes à la présidence du Conseil d'Administration de l'AdebCosne.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_04-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT,

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Désignation d'un représentant au sein de Nièvre Numérique dans le projet Nièvre Très Haut Débit**

Le 25 avril 2018, les élus communautaires ont validé l'adhésion à Nièvre Numérique dans le cadre du déploiement du projet Nièvre Très Haut Débit.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes doit désigner un délégué communautaire au sein du syndicat Nièvre Numérique.

Cette désignation s'effectue par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Est candidat :

- M. Gilbert LIENHARD

M. Gilbert LIENHARD ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme représentant de la Communauté de Communes au Syndicat Nièvre Numérique.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Lienhard", written over the text "Le Président,".

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_05-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Désignation des élus communautaires au sein du comité de bassin de vie**

Lors du conseil communautaire 9 février 2020, il a été décidé la création d'un comité de bassin de vie. Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder, dans un premier temps, à la désignation de 5 élus de la communauté de communes Cœur de Loire au sein de cette structure.

Les représentants de la Société civile, au nombre de 5, feront l'objet d'une désignation ultérieure.

La désignation des 5 élus s'effectue par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Sont candidats :

- M. Sylvain COINTAT
- M. Yves RAVET
- M. Pascal KNOPP
- M. Hicham BOUJILAT
- M. Daniel GILLONNIER

M. Sylvain COINTAT, M. Yves RAVET, M. Pascal KNOPP, M. Hicham BOUJILAT et M. Daniel GILLONNIER ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme représentants de la Communauté de Communes au sein du comité de bassin de vie.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_06-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER– Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLÉ - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Désignation de représentants de la Communauté de Communes au sein de l'Association de Promotion et de Gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance**

Créée à l'initiative de la Communauté de Communes Loire et Nohain et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre, avec le soutien du Conseil Régional de Bourgogne et de l'Etat, l'Ecole de la Deuxième Chance Nièvre Bourgogne a pour objectif d'accueillir des jeunes de 18 à 25 ans, sans diplôme et sans qualification.

En 2009, la création d'une association spécifique de gestion de l'E2C réunissant les différents Membres Actifs et Membres Associés est apparue nécessaire à la CCI et à la Communauté de Communes.

Depuis le 1er janvier 2010, l'Association de Promotion et de Gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance Nièvre-Bourgogne (APGE2C) assure la gestion de l'Ecole et la Chambre de Commerce et d'Industrie assure la partie comptable et financière de cette Ecole.

Il convient donc de procéder à la désignation de deux représentants de la Communauté de Communes Cœur de Loire au sein de l'APGE2C, conformément à ses statuts.

Cette désignation peut s'effectuer par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire

Sont candidats :

- Mme Marie-France LURIER
- Mme Martine LEROY

Mme Marie-France LURIER et Mme Martine LEROY ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme représentants de la Communauté de Communes au sein de l'Association de Promotion et de Gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_07-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Désignation d'un représentant au sein de la Fabrique « Emploi et Territoires »**

La Fabrique « Emploi et Territoires », organisée sous la forme d'une association, a pour missions :

- D'animer un réseau coopératif d'acteurs publics locaux (intercommunalités, communes, département...) dans le champ du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation ;
- De proposer des outils qui répondent aux besoins et enjeux identifiés des territoires ;
- D'assurer une activité de « veille » qui constitue une valeur ajoutée pour chaque acteur local concerné (intercommunalités, communes...) de la Nièvre, bénéficiant ainsi d'opportunités de financements supplémentaires pour leurs projets. Cette veille, synthétisée au quotidien par l'Association est relayée aux techniciens territoriaux (agents des collectivités) ;
- De développer une offre de service concertée qui se décline en 2 axes :
- Accompagner les territoires et les entreprises en matière de développement local et d'attractivité sur le volet des ressources humaines ;
- Développer la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics et privés.
- De répondre à tous les appels à projets (européens, nationaux, régionaux, départementaux, territoriaux) susceptibles de concourir au développement de son offre de services.

La Communauté de Communes a validé l'adhésion à cette association lors du conseil communautaire du 14 novembre 2019.

Conformément aux statuts de l'association, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant et d'un suppléant de la Communauté de Communes Cœur de Loire.

Cette désignation s'effectue par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Sont candidats :

- Titulaire : M. Yves RAVET
- Suppléant : M. Raymond LE VAN

M. Yves RAVET et M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme représentants titulaire et suppléant au sein de la Fabrique « Emploi et Territoires ».

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_08-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LÉROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Désignation d'un représentant au sein de l'Association Loire Itinérances**

La Communauté de Communes a validé lors du conseil communautaire la création et l'adhésion à l'Association Loire Itinérances.

A ce titre, la Communauté de Communes Cœur de Loire dispose d'un siège de droit au Conseil d'Administration de l'association.

Cette désignation s'effectue par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Sont candidats :

- Titulaire : M. Pascal KNOPP
- Suppléant : Mme Nathalie LIEBARD

M. Pascal KNOPP et Mme Nathalie LIEBARD ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme représentants titulaire et suppléant au sein de L'Association Loire Itinérances.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. Pascal KNOPP à candidater au sein du bureau de l'association.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le

ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_09-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LÉROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LÉROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**SEM Patrimoniale – Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes**

La SEM Patrimoniale est une structure de gestion spécifique créée entre des actionnaires publics (Conseil Départemental, Conseil Régional, Communauté d'Agglomération de Nevers et Communautés de Communes nivernaises) et des actionnaires privés (Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Bâti Franc, EDF et la CCI).

Son objet est de favoriser le développement économique local et le marché de l'immobilier d'entreprise en réalisant les opérations suivantes :

- L'acquisition d'immeubles et leur rénovation, ceux-ci étant à usages industriel, artisanal, tertiaire, et destinés à la location ou à la vente ;
- L'acquisition de terrains et la réalisation de bâtiments à usages industriel, artisanal, tertiaire, et destinés à la location ou à la vente.

Par délibération du 11 juillet 2007, la Communauté de Communes a adhéré à la SEM patrimoniale. Il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Cœur de Loire.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Est candidat :

- M. Yves RAVET

M. Yves RAVET ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme représentant de la Communauté de Communes à la SEM Patrimoniale.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_10-DÉ



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VÉNEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DÉMAY - Mme Martine LÉROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIÉBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LÉ VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LÉROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Communauté de Communes**

La région Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec les collectivités territoriales et leurs établissements ont expérimenté leur plateforme électronique de service.

D'abord constituée en association de préfiguration, cette tentative s'est confirmée avec la création en 2008 d'un groupement d'intérêt public (GIP) chargé de développer une plateforme électronique de services dématérialisés fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations ...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public et ce dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès au service.

Par délibération en date du 22 février 2007, la Communauté de Communes a adhéré à cette association et par délibération du 26 février 2008, la Communauté de Communes a confirmé sa participation en adhérant au GIP.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Communauté de Communes pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Sont candidats :

- Titulaire : M. Gilbert LIENHARD
- Suppléant : M. Alexandre BLANDIN

M. Gilbert LIENHARD et M. Alexandre BLANDIN ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme représentants titulaire et suppléant au GIP de Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_11-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSÉ Mme Maryline DÉGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Mission Locale Bourgogne Nivernaise – Désignation de Représentants de la Communauté de Communes**

La « Mission Locale Bourgogne Nivernaise » est une association qui assure et soutient toutes actions contribuant au développement local et plus particulièrement celles liées à l'accueil, l'information, l'orientation, la formation et l'emploi d'un public jeune de 16 à moins de 26 ans.

Les anciennes Communautés de Communes constituaient des membres fondateurs de la Mission Locale. Souhaitant anticiper la fusion des communautés, la Mission Locale a, en octobre 2016, procédé à une révision de ses statuts.

La Communauté de Communes Cœur de Loire est un membre fondateur de la Mission Locale et doit, à ce titre, élire des représentants qui prendront part aux orientations et décisions de son Conseil d'Administration.

Il convient donc d'élire trois titulaires et trois suppléants.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Sont candidats titulaires :

- Mme Marie-France LURIER
- M. Benjamin MASI
- Mme Nadège COQUILLAT

Sont candidats suppléants :

- Mme Martine BOREL
- Mme Martine LEROY
- M. Thierry BEAUVAIS

Mme Marie-France LURIER, M. Benjamin MASI, Mme Nadège COQUILLAT, Mme Martine BOREL, Mme Martine LEROY et M. Thierry BEAUVAIS ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme représentants titulaires et suppléants à la Mission Locale Bourgogne Nivernaise.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le

ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_12-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSÉ Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Désignation d'un représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

L'action sociale est devenue obligatoire par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007. Cependant, la libre administration permet aux collectivités territoriales d'agir librement quant aux actions à mener : périmètre d'intervention ; champs d'actions ; budget alloué...

La Communauté de Communes Cœur de Loire a adhéré au CNAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion des entités « Loire, Vignobles et Nohain », « Loire et Vignoble » et « En Donziais ». L'adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Pour rappel, le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, sport, chèques réduction...), qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il est nécessaire de désigner un représentant au CNAS.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Est candidat :

- M. Thierry BEAUVAIS

M. Thierry BEAUVAIS ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme représentant de la Communauté de Communes au Comité National d'Action Sociale.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_13-DE



Pour extrait conforme  
Le Président,



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS – M. Christian MARTIN – M. Philippe HOMAGE – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT – M. André BUISSON – M. Alexandre BLANDIN – M. Yannis BONNET – Mme Martine BOREL – M. Hicham BOUJILAT – Mme Béatrice BOULOGNE – Mme Corinne COLONEL – M. Alain DEDISSE – Mme Maryline DEGANO-GABEZ – M. Thierry DEMAY – Mme Martine LEROY – M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Pascale QUILLIER – Mme Sylvie REBOULLEAU – Mme Carole TABBAGH-GRUAU – Mme Mauricette JOSEPH – M. Michel BARRIERE – M. Alain PHILY – M. Denis HOUCROT – M. Bernard GILOT – Mme Françoise PILLARD – M. Bertrand FLANDIN – M. Thierry BEAUVAIS – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT – M. Benjamin MASI – Mme Nathalie LIEBARD – Mme Nadège COQUILLAT – M. Robert CHOLLET – Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER – Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Désignation d'un délégué à l'« Association cantonale de gestion de logements-foyer pour personnes âgées de Pouilly sur Loire »**

La Communauté de Communes Cœur de Loire, propriétaire de la résidence autonomie pour personnes âgées « Le Coteau des Vignes » à Pouilly, met à disposition les bâtiments à « l'association cantonale de gestion de logements-foyer pour personnes âgées de Pouilly sur Loire ».

Selon ses statuts, cette association se compose :

- De membres de droit élus qui sont :
  - Le Président du Conseil Départemental ou son représentant ;
  - Le Président de la Communauté de Communes Cœur de Loire ou son représentant, le Vice-Président Actions Sociales ;
  - Un représentant de la Communauté de Communes Cœur de Loire désigné en Conseil Communautaire
    - o Les maires des 11 communes de l'ex-canton de Pouilly à l'origine de la création de l'Association ;
- De membres cooptés :
  - o Un représentant des résidents

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour la durée de leur mandat et se réunissent au moins deux fois par an.

L'association a pour but d'administrer et de gérer, sans but lucratif, ladite résidence autonomie pour personnes âgées en leur assurant autant que possible le maintien de l'autonomie.

Il convient donc de désigner un représentant de la Communauté de Communes Cœur de Loire.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Est candidat :

- Mme Marie-France LURIER

Mme Marie-France LURIER ayant obtenu la majorité absolue est désignée comme représentant de la Communauté de Communes à l'« Association cantonale de gestion de logements-foyer pour personnes âgées de Pouilly sur Loire ».

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_14-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DÉNIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LÉROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGÉAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LÉROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**RESO – Désignation d'un Représentant de la Communauté de Communes Cœur de Loire au sein du Conseil d'administration**

L'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) a été créé entre le Conseil Général de la Nièvre et 18 autres collectivités de la Nièvre. Il jouit de la personnalité morale et est dénommé « RESO, un parcours artistique en Nièvre ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique, théâtre, énoncée par l'État, RESO a pour missions de permettre la réalisation des projets musicaux, chorégraphiques, théâtraux et circassiens, élaborés sur le plan local, par les communes, les EPCI ou les associations, coordonnés à l'échelle des pays, à l'aide de personnels qualifiés mis à disposition de ces structures.

L'EPCC est administré par un conseil d'administration et son président. Il est dirigé par un directeur. L'effectif du conseil d'administration est fixé à 29 membres. Il comprend :

- Le Maire de la commune siège ou son représentant (NEVERS) ;
- Six représentants titulaires et six représentants suppléants du Conseil Départemental désignés par l'Assemblée Départementale en son sein ;
- 18 représentants élus titulaires et 18 représentants élus suppléants selon un scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de trois ans renouvelables, au sein du collège des collectivités adhérentes. Les collectivités adhérentes (hors Conseil Départemental) désignent en leur sein, un représentant par collectivité, désignés par leurs conseils ou leurs organes délibérants pour la durée de leur mandat électif restant à couvrir, formant le collège des collectivités ;
- Deux personnalités qualifiées désignées conjointement par les collectivités adhérentes, pour une durée de trois ans renouvelables ;
- Deux représentants du personnel selon un scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de trois ans renouvelables.

Il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Communauté de Communes.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Danielle ROY
- Suppléant : Mme Maryline DEGANO GABEZ

Mme Danielle ROY et Mme Maryline DEGANO GABEZ ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme représentants titulaire et suppléant au sein du Conseil d'Administration de RESO.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_15-DE



Pour extrait conforme  
Le Président,



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGÉ - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DÉMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILLOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGÉAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGÉ

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Ecole de Musique – Désignation de représentants de la Communauté de Communes Cœur de Loire au sein du Conseil d'établissement**

La Communauté de Communes Loire et Nohain, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Nièvre (EPCC) et l'Harmonie de Cosne ont engagé en 2008 une coopération culturelle destinée à développer un enseignement musical de qualité auprès des enfants et des adultes.

Afin de contractualiser ce partenariat une convention a été conclue et un conseil d'établissement créé, il est composé de :

- 5 élus désignés par la collectivité ;
- 1 représentant de l'EPCC ;
- 1 représentant de l'Harmonie ;
- 1 représentant de l'équipe pédagogique ;
- Le directeur de l'école de musique.

Il est présidé par un des élus désignés par la collectivité et se réunit une fois par trimestre.

Ses missions sont :

- D'évaluer l'activité de l'école,
- De proposer des orientations au conseil communautaire,
- De recenser les problématiques,
- De fournir des éléments budgétaires au conseil communautaire,
- De fixer le « cahier des charges » dans lequel doit s'inscrire le projet pédagogique d'établissement,
- De proposer au Conseil Communautaire le montant des cotisations annuelles ainsi que les règles associées.

Il convient donc de désigner les 5 représentants de la Communauté de Communes Cœur de Loire.

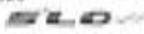
Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Sont candidats :

- Mme Danielle ROY
- Mme Maryline DEGANO GABEZ
- Mme Corinne COLONEL
- M. Alain DEDISSE
- M. Alain ASSELIN

Mme Danielle ROY, Mme Maryline DEGANO GABEZ, Mme Corinne COLONEL, M. Alain DEDISSE et M. Alain ASSELIN ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Établissement de l'École de musique.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_16-DE

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DÉMAY - Mme Martine LÉROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LÉROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Désignation d'un représentant au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Cosne**

Suite aux élections municipales et communautaires, il convient de renouveler les membres siégeant au titre des collectivités territoriales dans les conseils de surveillance des établissements publics de santé.

Le centre hospitalier de Cosne-Cours-sur-Loire est un établissement public de santé de ressort communal dont le conseil de surveillance est composé de 9 membres. Les dispositions réglementaires (article R 6143-2 du CSP), prévoient que siège au sein de cette instance, un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre.

L'article R6143-13 du CSP stipule que tout membre qui, sans motif légitime, s'abstient pendant un an d'assister aux séances du conseil de surveillance est réputé démissionnaire.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Cœur de Loire.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Est candidat :

- Mme Danielle ROY

Mme Danielle ROY ayant obtenu la majorité absolue est désignée comme représentante au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Cosne.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_17-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Désignation de membres au sein de la Commission Locale d'Information de Belleville sur Loire
--

Dans le cadre de la CLI (Commission Locale d'Information) du centre nucléaire de production électrique de Belleville sur Loire, un nouvel arrêté de composition a été établi par la préfecture du Cher en juin 2019 afin d'étendre le PPI (Plan Particulier d'Intervention) de la centrale de Belleville de 10 à 20 kms. Ainsi le nombre de communes concernées par le PPI passe de 19 à 67.

N'étant plus possible de demander un représentant à chaque commune présente dans ce périmètre, la Loi donne la possibilité de nommer des représentants pour chaque Communauté de Communes du périmètre en fonction de leur "importance".

La Communauté de Communes Cœur de Loire qui était concernée pour 6 communes (Annay, Cosne-Cours-sur-Loire, La Celle sur Loire, Myennes, Neuvy sur Loire, St Loup) avant l'arrêté de juin 2019 compte maintenant 13 communes dans le nouveau périmètre donc 7 de plus (Alligny-Cosne, Ciez, Donzy, Pougny, St Martin sur Nohain, St Père, Tracy sur Loire).

Compte tenu du nombre d'habitants sur ces communes, rapporté au nombre d'habitants présents sur le périmètre du PPI, la Communauté de Communes devra désigner 6 représentants titulaire et 6 suppléants.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Sont candidats titulaires :

- Mme Danielle ROY
- M. Philippe BOURGEOIS
- M. Gilbert LIENHARD
- M. Patrick BONDEUX
- Mme Stéphanie CHAPUIS
- M. Christian MARTIN

Sont candidats suppléants :

- M. Thierry BEAUVAIS
- M. Alexandre BLANDIN
- M. Jacky SCHOLLER
- M. Thierry DEMAY
- M. William CHARTIER
- M. Alain CAILBOURDIN

Mme Danielle ROY, M. Philippe BOURGEOIS, M. Gilbert LIENHARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Stéphanie CHAPUIS et M. Christian MARTIN ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme représentants titulaires et M. Thierry BEAUVAIS, M. Alexandre BLANDIN, M. Jacky SCHOLLER, M. Thierry DEMAY, M. William CHARTIER et M. Alain CAILBOURDIN sont désignés comme représentants suppléants de la Communauté de Communes au sein de la Commission Locale d'Information de Belleville sur Loire.

Nombre de conseillers : 55 Présents : 50 Pouvoirs : 4 Votants : 54 Pour : 54 Abstention : 0 Contre : 0
--

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/10/2020 Reçu en préfecture le 02/10/2020 Affiché le  ID : 058-200067916-20200924-2020_24_09_18-DE
--



Pour extrait conforme  
Le Président,



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS – M. Christian MARTIN – M. Philippe HOMAGE – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT – M. André BUISSON – M. Alexandre BLANDIN – M. Yannis BONNET – Mme Martine BOREL – M. Hicham BOUJILAT – Mme Béatrice BOULOGNE – Mme Corinne COLONEL – M. Alain DEDISSE – Mme Maryline DEGANO-GABEZ – M. Thierry DEMAY – Mme Martine LEROY – M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Pascale QUILLIER – Mme Sylvie REBOULLEAU – Mme Carole TABBAGH-GRUAU – Mme Mauricette JOSEPH – M. Michel BARRIERE – M. Alain PHILY – M. Denis HOUCROT – M. Bernard GILOT – Mme Françoise PILLARD – M. Bertrand FLANDIN – M. Thierry BEAUVAIS – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT – M. Benjamin MASI – Mme Nathalie LIEBARD – Mme Nadège COQUILLAT – M. Robert CHOLLET – Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER – Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Désignation des représentants aux comités de pilotage des bassins versants Nièvres et Vrille, Nohain, Mazou**

La Communauté de Communes Cœur de Loire, dans le cadre de sa compétence GEMAPI porte le contrat territorial Vrille, Nohain et Mazou. Le périmètre d'intervention de ce contrat s'étend sur cinq communautés de communes.

Afin d'assurer la coordination, la mise en œuvre et le suivi de ce contrat, un comité de pilotage a été mis en place. La Communauté de Communes Cœur de Loire est représentée par 7 élus.

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communes Cœur de Loire participe également au contrat territorial des Nièvres qui est porté par la communauté de Communes Les Bertranges. Le périmètre de ce contrat s'étend sur Trois communautés de Communes.

Afin d'assurer la coordination, la mise en œuvre et le suivi de ce contrat, un comité de pilotage a été mis en place. La communauté de communes Cœur de Loire est représentée par 3 titulaires et 2 suppléants.

Il est procédé à ces désignations par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

**Pour le Contrat Territorial Vrille, Nohain et Mazou :**

Sont candidats :

- M. Pascal FASSIER
- M. Denis HOUCROT
- M. Patrick RAPEAU
- M. Patrick BONDEUX
- M. Thierry BEAUVAIS
- M. Yannis BONNET
- M. André BOYAULT

M. Pascal FASSIER, M. Denis HOUCROT, M. Patrick RAPEAU, M. Patrick BONDEUX, M. Thierry BEAUVAIS, M. Yannis BONNET et M. André BOYAULT ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme représentants de la Communauté de Communes au sein du comité de pilotage du contrat territorial Vrille, Nohain et Mazou.

**Pour le Contrat Territorial des Nièvres :**

Sont candidats titulaires :

- M. Pascal FASSIER
- M. Patrick RAPEAU
- M. André BUISSON

Sont candidats suppléants

- Mme Françoise PILLARD
- Mme Nathalie LIEBARD

M. Pascal FASSIER, M. Patrick RAPEAU et M. André BUISSON ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme représentants titulaires et Mme Françoise PILLARD et Mme Nathalie LIEBARD sont désignées comme représentants suppléants de la Communauté de Communes au sein du comité de pilotage du contrat territorial des Nièvrès.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_19-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Philippe BOURGEOIS** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Nomination des représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL Tri Berry Nivernais**

Depuis début 2017, une réflexion a été engagée entre des collectivités de la Nièvre, du Cher et de l'Indre afin de rechercher une solution permettant :

- De créer un centre de tri mutualisé de taille suffisante pour optimiser les coûts,
- De répondre aux exigences réglementaires notamment en matière d'extension des consignes de tri,
- De limiter les impacts environnementaux en réduisant les distances de transport,
- De maintenir l'emploi sur les territoires.

Cette réflexion a abouti à la création d'une Société Publique Locale (SPL), permettant aux Etablissements Publics concernés d'assurer le tri des emballages et papiers issus des collectes sélectives. La SPL assure la mutualisation des coûts de transport et de tri.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Cœur de Loire.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Est candidat :

- M. Michel VENEAU

M. Michel VENEAU ayant obtenu la majorité absolue est désigné à l'Assemblée générale de la SPL pour représenter la Communauté de Communes Cœur de Loire.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITE



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le

ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_20-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRÉ à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LÉROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

<b>Décision modificative n°1</b>
----------------------------------

Cette décision modificative porte sur **Budget GÉNÉRAL**, le **Budget GÉMAPI** (*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*) et le **Budget SPANC** (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*).

**BUDGET GÉNÉRAL**

Elle consiste à régulariser des inscriptions budgétaires en Fonctionnement et en Investissement.

**Régularisations et nouvelles inscriptions budgétaires en Fonctionnement :**

- Régulariser les inscriptions pour l'excédent de fonctionnement reporté (+ 15 163,03 €), la fiscalité (+ 167 710,00 €), la Dotation Globale de Fonctionnement (+ 16 730,00 €) et le FPIC (- 11,00 € en recette et + 7 529,00 € en dépenses).
- Inscrire des subventions à recevoir pour des acquisitions de livres (+ 10 800,00 €) et le remboursement des frais d'études pour le recrutement d'un médecin (+ 25 200,00 €).
- Constater des dépenses en entretien de bâtiment pour le garage des Maures à la suite d'un sinistre (9 400,00 €), et le remboursement de l'assurance (8 000,00 €).
- Corriger l'imputation comptable pour des acquisitions d'ouvrages à la Médiathèque (10 800,00 €)
- Compléter les inscriptions budgétaires pour la cotisation FIPHFP (+ 4 300,00 €), l'entretien de bâtiment à l'Hôtel d'Entreprises Val De Loire (+ 6 000,00 €) et les frais d'études pour l'habitat (+ 52 620,00€).
- Inscrire en dépenses et recettes les droits CAF du Centre Social de Cosne (23 000,00 €)

**Régularisations et nouvelles inscriptions budgétaires en Investissement :**

- Régulariser les inscriptions de l'excédent d'investissement reportés (+ 1 200,00 €)
- Compléter les inscriptions pour les travaux d'aménagement et l'étude d'un programmiste pour l'évolution de la Tour du Pouilly Fumée (+ 62 000,00 €) et le changement des BAES (blocs éclairage de sécurité) à la Médiathèque (+ 10 245,00 €)
- Corriger l'imputation comptable pour les travaux d'aménagement à l'Hôtel d'Entreprises VAL De Loire (1 050,00 €), les travaux de rénovation énergétique de la piscine de Donzy (4 200,00 €), les travaux d'agrandissement de l'unité de production culinaire (780,00 €) et, les travaux de sécurisation des déchetteries (885,00 €)
- Constater une subvention pour les travaux du foyer logement de Pouilly (+ 127 390,00 €)

Le virement de la section de fonctionnement (Dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement (Recette d'investissement) est augmenté de 163 743,03 €

Les tableaux des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement sont joints à la délibération.

**BUDGET GÉMAPI**

La Décision Modificative consiste à régulariser des inscriptions budgétaires en Fonctionnement et Investissement :

- Inscrire un don reçu du Pays Bourgogne Nivernais (+ 20 000 €)
- Augmenter les inscriptions budgétaires pour les frais d'insertion (+ 1 760,00 €)
- Prévoir des dépenses pour des travaux de préservation des milieux humides sur la commune de St Malo (+ 72 000 €), inscrire des recettes pour des subventions à recevoir de l'Agence de l'eau (+ 48 000 €) et le versement d'un fond de concours de la commune de St Malo (+ 5 760,00 €).

Le virement de la section de fonctionnement (Dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement (Recette d'investissement) est augmenté de 20 000,00 €

#### BUDGET SPANC

Il s'agit de corriger des imputations sur les comptes de Tiers sous mandat (458xxxxx) en dépenses et recettes. (Subventions reçues à reverser)

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** cette Décision Modificative dont les tableaux sont joints à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_21-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

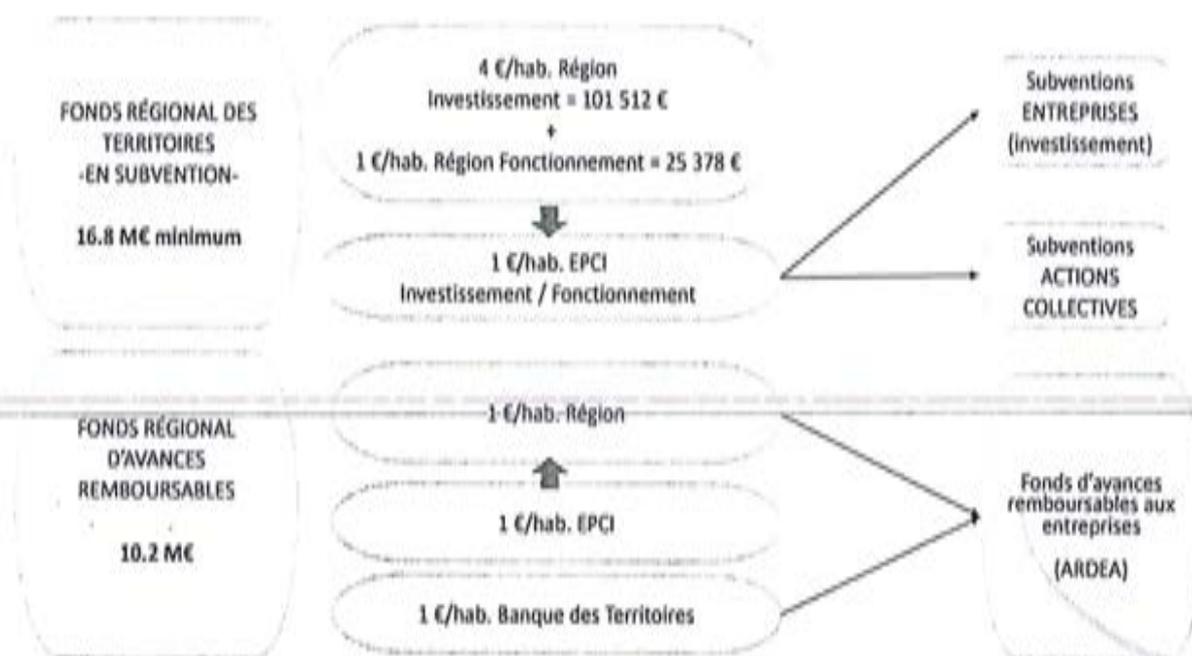
formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Adoption du règlement intérieur du fonds régional des territoires – volet entreprise, précisant les modalités d'application sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Loire**

Le pacte est composé de deux fonds qui sont dédiés aux TPE (très petites entreprises de 0 à 10 salariés inclus en ETP) de l'économie de proximité de la Bourgogne-Franche-Comté :

- Un Fonds d'Avance Remboursable pour la Consolidation de la Trésorerie,
- Un Fonds Régional des Territoires comportant un volet « entreprise » et un volet « collectivité ».



Concernant le Fonds Régional des Territoires – « volet entreprise », il est proposé de préciser les modalités et les champs d'intervention de ce dispositif afin de tenir compte des spécificités locales et mieux répondre aux besoins des entreprises présentes sur le territoire.

Ces modalités sont définies dans un règlement intérieur joint en annexe

Considérant que le Pacte Régional prendra fin le 31/12/2021, un bilan intermédiaire sera présenté aux membres du conseil communautaire en mars 2021 ainsi qu'un bilan final en décembre 2021.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du fonds régional des territoires – volet entreprise, de la communauté de communes Cœur de Loire
- **AUTORISE** sa mise en œuvre immédiate

- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président ou à son représentant, pour attribuer les aides directes selon l'avis de la commission développement économique
- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président ou à son représentant, pour modifier les annexes du règlement par simple avenant
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_22-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLÉ - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUBAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Plateforme Achetezencoeurdeloire – Modification du Contrat d'Adhésion**

Le 27 février 2020, les membres du conseil communautaire ont approuvé le contrat d'adhésion à « www.achetezencoeurdeloire.fr » et les modalités tarifaires.

A ce jour, 86 commerçants et artisans du territoire ont formulé le souhait d'y adhérer. Certaines phrases peuvent cependant faire obstacle à la signature du contrat. Il s'avère qu'elles ne sont pas nécessaires à sa bonne exécution.

Il est donc proposé de supprimer 3 phrases à l'article 3.3 – obligations de l'adhérent, à savoir :

- Une copie des conditions générales de vente est remise à chaque adhérent lors de leur adhésion. Les entreprises veilleront notamment à en prendre connaissance et à les appliquer de façon continue.
- L'adhérent s'engage à mettre en ligne 20 produits minimum (sauf exceptions accordées par la Communauté de Communes)
- Accepter le paiement par chèque cadeau du territoire (seuls 35 acceptent pour le moment)

Il est également proposé :

- De rajouter page 2 « prestataires de services » quand il est fait mention de « commerçants/artisans/producteurs/associations ».
- D'arrêter le principe de la gratuité pour les associations afin de promouvoir leurs actions ;
- De prévoir une reconduction tacite ;
- De prévoir des conditions de résiliation.

~~Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :~~

- **VALIDE** les modifications apportées au contrat d'adhésion,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toute autre modification non substantielle à venir ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_23-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Contrat Territorial Vrille, Nohain et Mazou - Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les postes d'Animateur et de Technicien – Année 2021**

Le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour une durée de 5 ans, définit les nouveaux axes stratégiques ainsi que les modalités d'intervention pour les actions éligibles dans le domaine de la préservation de l'eau et de la biodiversité.

La Communauté de Communes Cœur de Loire assure le portage du Contrat Territorial Vrille, Nohain et Mazou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans le cadre de ce contrat, l'animation du contrat et les missions du technicien rivières peuvent être subventionnées à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau.

Les plans de financement seraient les suivants :

**POUR LE POSTE D'ANIMATEUR**

DEPENSES		RECETTES	
Descriptif	Montant	Descriptif	Montant
Charges salariales	41 000,00 €	Agence de L'Eau Loire Bretagne (60%)	36 600,00 €
Frais de fonctionnement animation	5 000,00 €	Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté	8 200,00 €
0,5 ETP secrétariat	13 000,00 €	Collectivités	16 200,00 €
Fonctionnement secrétariat	2 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>61 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>61 000,00 €</b>

**POUR LE POSTE DE TECHNICIEN**

DEPENSES		RECETTES	
Descriptif	Montant	Descriptif	Montant
Charges salariales	38 000,00 €	Agence de L'Eau Loire Bretagne (60%)	28 800,00 €
Frais de fonctionnement animation	10 000,00 €	Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté	7 600,00 €
		Collectivités	11 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 000,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives s'y afférant.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_24-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VÉNEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHÖLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Approbation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, prévu par le Code général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5) a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ces services par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service.

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 en complètent le contenu, en intégrant notamment des indicateurs de performance du service public.

La Communauté de Communes Cœur de Loire exerçant la compétence assainissement non collectif, doit réaliser un rapport sur le prix et la qualité du service et approuver ce dernier.

Présenté au conseil communautaire lors de la séance publique du 24 septembre 2020 ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes concernées à son conseil municipal. Le rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation au Conseil du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_25-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS – M. Christian MARTIN – M. Philippe HOMAGE – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT – M. André BUISSON – M. Alexandre BLANDIN – M. Yannis BONNET – Mme Martine BOREL – M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE – Mme Corinne COLONEL – M. Alain DEDISSE – Mme Maryline DEGANO-GABEZ – M. Thierry DEMAY – Mme Martine LEROY – M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Pascale QUILLIER – Mme Sylvie REBOULLEAU – Mme Carole TABBAGH-GRUAU – Mme Mauricette JOSEPH – M. Michel BARRIERE – M. Alain PHILY – M. Denis HOUCHOT – M. Bernard GILOT – Mme Françoise PILLARD – M. Bertrand FLANDIN – M. Thierry BEAUVAIS – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT – M. Benjamin MASI – Mme Nathalie LIEBARD – Mme Nadège COQUILLAT – M. Robert CHOLLET – Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER – Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Candidature appel à projet de l'Agence de l'Eau

Un appel à projets est lancé pour accompagner les investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance par l'agence de l'eau Loire Bretagne. Il s'inscrit dans les mesures exceptionnelles mobilisées pour favoriser la reprise des investissements pour l'eau et les milieux aquatiques suite aux conséquences de la crise sanitaire.

Dans le cadre d'un service commun, la communauté de communes gère l'assainissement collectif sur l'ancien secteur de la Communauté de Communes En Donziais.

L'équipement de la station d'épuration de Donzy en autosurveillance était envisagé. Il est proposé au conseil de saisir l'opportunité de l'appel à projet pour faire financer en partie ces travaux.

Le montant de la dépense s'élève à 5 202.04 €HT et peut-être subventionné à hauteur de 80 %.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à répondre à l'appel à projet pour l'équipement en autosurveillance de la station d'épuration de Donzy.
- **DONNE** tous pouvoirs au Président, ou son Représentant, pour réaliser la demande et signer les pièces relatives au dossier.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ



2020/24-09/26  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le

ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_26-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. Jean-Claude GILLONNIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

Membres ayant donné pouvoir : M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LEROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Approbation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service déchets**

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 (dite loi Barnier), relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant une mise à disposition du public.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

L'obligation faite aux collectivités de rédiger le rapport, vise un double objectif :

- Responsabiliser les élus face à leurs assemblées et face aux usagers, dans la mesure où la rédaction du document leur incombe,
- Favoriser la transparence vis-à-vis des usagers en assurant la publicité du rapport.
- La diffusion la plus large possible du rapport annuel doit être recherchée, auprès de tous les élus, les usagers et les responsables d'associations.
- **Pour les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI dont au moins une commune adhérente dépasse cette population** : le rapport est mis à disposition du public en mairie et le cas échéant, dans les mairies annexes dans les 15 jours qui suivent son adoption en conseil municipal. Le public est avisé par affichage en mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois. Un exemplaire du rapport annuel est adressé pour information aux préfets du ou des départements concernés par le maire ou le président de l'EPCI.
- **Pour les communes de moins de 3 500 habitants et les EPCI dont aucune commune adhérente ne dépasse cette population** : il n'y a pas d'obligation particulière, cependant si elles le souhaitent, ces communes peuvent publier le rapport afin d'en assurer une diffusion maximum. Dans tous les cas, le rapport annuel doit être consultable par toute personne qui en fait la demande et un exemplaire doit être remis au Préfet pour information.

La Communauté de Communes Cœur de Loire exerçant la compétence collecte et traitement des déchets, elle se doit de réaliser un rapport sur le prix et la qualité du service et d'approuver ce dernier. Présenté au conseil communautaire lors de la séance publique du 24 Septembre 2020 ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes concernées à son conseil municipal. Le rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation au Conseil du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service pour l'exercice 2019.

Nombre de conseillers : 55  
 Présents : 50  
 Pouvoirs : 4  
 Votants : 54  
 Pour : 54  
 Abstention : 0  
 Contre : 0



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le

**SLD**

ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_27-DE



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 24 septembre 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD – M. Michel VENEAU – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN - M. Philippe HOMAGE - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme. Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE Mme Maryline DÉGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Martine LÉROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX – M. Frédéric AUCOUTURIER

**Membres absents excusés :** M. Jean-Claude GILLONNIER

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKI en remplacement de M. Jean FOURNIER

**Membres ayant donné pouvoir :** M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
Mme Florence GUILLAUME à Mme Martine LÉROY  
M. Jean-Marc BAUCINO à M. Philippe HOMAGE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Philippe BOURGEOIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Soutien exceptionnel aux acquisitions des médiathèques**

Afin de faire face à l'impact de la crise sanitaires sur les bibliothèques et le secteur de l'économie du livre, le ministère de la culture a souhaité accompagner, à titre exceptionnel, les collectivités territoriales dans les acquisitions de documents y compris numériques.

Ainsi la DRAC finance à 100% les acquisitions supplémentaires au-delà de celles déjà inscrites au BP 2020.

Il est proposé de déposer une demande d'aide exceptionnelle à hauteur de 10 800 € afin d'enrichir les fonds des médiathèques en lecture publique, d'effectuer un réassort sur les volumes manquants des séries de BD jeunesse et adultes, d'enrichir le fonds jeux vidéo et de constituer une réserve de jetons pour anticiper les augmentations de fréquentation sur la plateforme numérique « Marguerite ».

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de soutien exceptionnel aux acquisitions des médiathèques auprès de la DRAC ;
- **AUTORISE** le Président à procéder aux modifications budgétaires suivantes :
  - Inscription à l'article : 6065-321(achat de documents) : + 10 800€
  - Inscription à l'article : 7478-321 (subvention attendue) : + 10 800€

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 50  
Pouvoirs : 4  
Votants : 54  
Pour : 54  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020  
Reçu en préfecture le 02/10/2020  
Affiché le   
ID : 058-200067916-20200924-2020\_24\_09\_28-DE